



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES OUTRE-MER

DIRECTION GENERALE DES OUTRE-MER



Etude relative aux dispositifs de prévention et de lutte contre l'illettrisme en outre-mer

L'illettrisme entraîne de nombreux handicaps dans la vie quotidienne des individus, en étant notamment un obstacle pour l'insertion professionnelle et sociale.

Malgré les moyens mis en œuvre et la multitude d'intervenants qui participent à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme, les taux d'illettrisme dans les outre-mer sont plus de trois fois supérieures à ceux constatés dans l'hexagone.

Les dispositifs de prévention et de lutte contre l'illettrisme

Une situation partagée dans les outre-mer

Les jeunes entre 16 et 25 ans sont particulièrement touchés par l'illettrisme. Sur la période 2009-2015, La Réunion, la Guadeloupe et la Martinique ont des taux d'illettrisme des jeunes qui oscillent **entre 15 % à 20 %** selon le territoire et l'année. La Guyane et Mayotte se détachent des autres territoires. La Guyane enregistre des taux **entre 25,7 % et 28,8 %**. A Mayotte, **près de 50%** des jeunes sont concernés par ce phénomène

Face à ces chiffres alarmants, la pertinence d'une évaluation, réalisée en interne par la Direction Générale des Outre-mer (DGOM) s'est imposée, afin d'appréhender les raisons de cette situation.

Cette étude a conduit à la réalisation d'une analyse qualitative et quantitative sur les dispositifs de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Ce travail a donné lieu à la formulation de recommandations opérationnelles et stratégiques ainsi qu'à la rédaction d'un rapport final,

comprenant des monographies spécifiques à chacun des territoires étudiés.

L'illettrisme, une définition adaptée aux territoires ultramarins ?

L'illettrisme qualifie la situation d'un adulte (plus de 16 ans) ayant été scolarisé mais qui **n'a pas acquis une maîtrise « suffisante » de la lecture, de l'écriture et du calcul**. Cela se matérialise par le fait de ne pas parvenir à lire et à comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne et/ou ne pas parvenir à écrire pour transmettre des informations simples.

Par ailleurs, il convient de différencier les situations suivantes de l'illettrisme :

- L'analphabétisme qualifie la situation d'un adulte qui n'a jamais été scolarisé et qui doit tout apprendre
- La pratique du français comme langue étrangère décrit une

situation où un nouvel arrivant doit apprendre le français, par exemple dans le cadre de la politique linguistique en faveur des primo-arrivants. Cette dernière situation est présente dans les territoires ultramarins.

Enfin, Il est complexe de parler d'illettrisme en outre-mer sans évoquer la notion de plurilinguisme. En effet, une grande partie des populations ultramarines n'ont pas le français comme langue d'usage.

Cette spécificité des territoires ultramarins rend plus difficile le repérage et interroge la pertinence de la notion d'illettrisme dans les outre-mer.

Les résultats de l'analyse

Le cadre de l'évaluation

La décision d'évaluer

Au travers d'une analyse fondée principalement sur un état des lieux, le plus exhaustif possible, l'étude avait pour objectifs de :

- Mettre au jour les freins qui pouvaient expliquer les difficultés de mise en œuvre des politiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme;
- Repérer les bonnes pratiques afin de les capitaliser, mutualiser et valoriser ;
- Formuler des recommandations, en vue de l'élaboration d'un plan d'action.

Le pilotage des travaux

Le pilotage des travaux était constitué de deux bureaux de la DGOM :

- Le Bureau de l'Évaluation des Politiques Publiques et de la Prospective
- Le Bureau de la Cohésion Sociale, de la Santé et de l'Enseignement (BCSSE)

Les actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme Outre-mer

La mise en œuvre de plans pluriannuels de lutte contre l'illettrisme dans chacun des DROM

Ces plans reposent sur une double dimension interministérielle et inter-partenaire. Ils donnent lieu à une contractualisation sur trois à cinq ans entre, notamment, le Préfet de région, les autorités territoriales (Recteur, Directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, Directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale) et le Président du Conseil régional.

Ces plans sont définis autour de trois axes :

- un diagnostic territorial et une gouvernance partagée ;
- un plan d'actions concertées de prévention.
- des mesures favorisant l'acquisition des compétences clés, autrement dit de remédiation.

La nomination des sous-préfets délégués à la cohésion sociale et à la jeunesse

Depuis 2010, des sous-préfets délégués à la cohésion sociale et à la jeunesse, secrétaires généraux adjoints, sont nommés dans chacun des DROM. Placés sous l'autorité du préfet, ils sont chargés de coordonner les politiques de cohésion sociale territorialisées. Ils ont la responsabilité de la conduite et du suivi des plans locaux pluriannuels de prévention et de lutte contre l'illettrisme conclus entre l'Etat et les collectivités.

L'action renforcée du Service Militaire Adapté (SMA)

Le SMA intervient prioritairement auprès

des jeunes les plus fragiles, c'est-à-dire ceux qui sont sans diplôme et très éloignés de l'emploi. La lutte contre l'illettrisme est consubstantielle à la formation délivrée au sein du SMA. Ainsi, le programme SMAAlpha vise à évaluer puis renforcer les compétences de base des jeunes, détectés en difficulté. Il s'appuie sur une plateforme numérique, permettant d'assurer une évaluation puis une remédiation cognitive individualisée.

Les expérimentations ultramarines du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ)

Un projet inter-DROM, porté par l'Agence Nationale Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) entre 2011 et 2014 a eu pour thématique la maîtrise des savoirs de base comme facteur de sécurisation des parcours de formation des apprentis. Cette expérimentation a eu pour but d'accompagner, d'outiller et de former les équipes des Centres de formation d'apprentis (CFA) d'outre-mer pour qu'elles s'engagent dans une démarche de réflexion autour de la problématique de l'illettrisme. Une première étape a permis à 14 CFA de s'approprier ce sujet grâce à un diagnostic des besoins et la construction d'un plan d'actions. L'ANLCI poursuit actuellement la diffusion de cette démarche auprès d'autres CFA.

Des actions confrontées à des difficultés

Une coordination complexe des acteurs

Les solutions adaptées à la prévention et au traitement de l'illettrisme ne peuvent émaner d'une seule institution. Elles dépendent, en effet, du public visé en termes d'âge (prévention dans la petite enfance et dans l'enfance, remédiation pour les jeunes adultes, les retraités, etc.) ou selon la situation professionnelle des personnes (salarié, chômeur). Il est ainsi

opportun de faire appel à toutes les ressources (éducatives, sociales, culturelles, économiques) et aux différents responsables de ces politiques. La réduction de l'illettrisme, aussi bien en outre-mer que dans l'hexagone, passe par la nécessité de coordonner une pluralité d'acteurs publics et privés, étape essentielle pour garantir l'efficacité de leurs actions et éviter leur emmêlement. Pourtant, la clarification et la rationalisation des actions peuvent être améliorées pour rendre la politique de prévention et de lutte contre l'illettrisme plus cohérente et efficace.

L'enchevêtrement des actions mises en place s'explique notamment par :

- La perspective utilisée pour traiter le problème : si la prévention couvre essentiellement les enfants dès l'âge de deux ans jusqu'à leur sortie du système scolaire, la remédiation s'adresse, en revanche, aux publics adultes ;
- La diversité des profils des bénéficiaires : les difficultés dans la maîtrise de la langue française peuvent concerner tous les âges et des personnes dans des situations sociales, professionnelles et géographiques très différentes (jeunes décrocheurs, jeunes en insertion, chômeurs, parents, salariés du privé ou du public, personnes en milieu carcéral, etc.) ;
- La multitude des facteurs qui sont en cause : scolaire, environnemental, social et/ou culturel ;
- La multiplicité des acteurs agissant sur les territoires, notamment les services de l'Etat (Rectorat, DIECCTE, DJSCS), les collectivités territoriales, le secteur associatif, les OPCA, etc.

Un repérage complexe des

personnes en situation d'illettrisme

Les Journées Défense et Citoyenneté (JDC) constituent un moment privilégié de repérage des jeunes en situation d'illettrisme. Toutefois, les résultats de l'année 2016 marquent une rupture de série par rapport aux années antérieures en raison de difficultés techniques rencontrées lors des passations.

L'enquête Information et Vie Quotidienne (IVQ) permet également, à travers l'évaluation des compétences des adultes, d'appréhender la maîtrise des fondamentaux : écrire, communiquer, compter. Cette étude périodique a été réalisée en 2004 dans l'hexagone, puis renouvelée en 2011.

Ces enquêtes ont été menées pour les territoires ultramarins à des dates différentes (Guadeloupe en 2009, La Réunion et la Guyane en 2011, Mayotte en 2012, Martinique en 2014).

Depuis la réalisation de ces enquêtes, des plans d'action pluriannuels ont été mis en place au sein de chacun de ces territoires. La réalisation de nouvelles enquêtes comptabilisant le nombre de personnes en situation d'illettrisme semble être un point de départ pour constater les effets de ces plans d'action ;

L'illettrisme est comptabilisé pour les personnes de 16 à 65 ans. Ces enquêtes montrent toutes que l'illettrisme augmente avec l'âge (notamment quand les générations les plus anciennes ont bénéficié de conditions de scolarité plus difficiles que les plus jeunes). Or, quand les plus âgés disparaissent du champ de comptabilisation, cela fait

mécaniquement baisser le taux d'illettrisme de la population considérée ;

Du fait des spécificités linguistiques et culturelles des populations vivant en outre-mer (nombreuses personnes n'ayant pas le français comme langue maternelle, scolarisées à l'étranger ou pas du tout, immigrées, etc.), les notions d'illettrisme, d'analphabétisme et de français langue étrangère s'enchevêtrent fortement.

La question du multilinguisme dans les territoires ultramarins

Les outre-mer se caractérisent par la diversité des langues qui y sont parlées. Le français, bien que langue officielle, n'est pas la langue d'origine pour une partie variable d'habitants de ces territoires :

- A La Réunion, la plupart des habitants utilisent oralement le créole, comme langue première, maternelle et référente d'une identité. Ainsi, sept Réunionnais sur dix, âgés de 16 à 65 ans, ont parlé uniquement le créole durant leur enfance ;
- En Guyane, le français est la langue maternelle de seulement 14 % de la population. En effet, une trentaine de langues se côtoie sur le territoire ;
- A Mayotte, les deux langues utilisées à l'oral sont le shimaoré et le shibushi. Seul un habitant sur dix déclare le français comme langue parlée durant l'enfance et 41 % de la population est d'origine étrangère.

Recommandations

1

Recommandation 1 : assurer la coordination et la visibilité des différents acteurs intervenant dans le champ de l'illettrisme

Assurer la coordination et la visibilité des acteurs intervenant dans le champ de l'illettrisme : les différentes actions mises en œuvre en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme sur les territoires sont insuffisamment visibles. Elles sont réalisées par une constellation d'acteurs qui réclame une coordination au niveau du territoire.

2

Recommandation 2 : le développement du multilinguisme

Développer l'expérimentation du multilinguisme et en évaluer les résultats de manière coordonnée. La reconnaissance et la valorisation des langues parlées sur les territoires ultramarins apparaissent comme une solution afin de favoriser les interactions langagières et les liens culturels entre le français et les langues régionales. Ainsi, l'apprentissage du français et du calcul pourrait être proposé avec profit en articulation avec la langue d'origine dans le cadre de classes bilingues.

3

Recommandation 3 : créer des indicateurs globaux de sortie de l'illettrisme et procéder régulièrement à l'évaluation des dispositifs

Améliorer la connaissance de l'illettrisme. Il conviendrait de créer des indicateurs globaux de sortie de l'illettrisme communs à tous les territoires permettant ainsi de mieux apprécier l'efficacité des dispositifs et d'homogénéiser les pratiques entre les acteurs. En effet, il semble nécessaire que les acteurs partagent une méthode et des outils communs, et définissent des indicateurs de résultats pour mieux évaluer l'efficacité et l'efficience de leurs actions. Les acteurs devront fixer des objectifs précis de sortie de l'illettrisme qui serait mesurée par différents indicateurs.

CONCLUSION

Les territoires examinés se caractérisent aujourd'hui par un **net essoufflement des campagnes de promotion et de publicité** qui encourageaient les personnes en situation d'illettrisme à surmonter leur handicap

Le multilinguisme présenté souvent comme une des causes de l'illettrisme, pourrait en fait jouer un rôle dans la lutte et la prévention du phénomène. Plusieurs acteurs recommandent d'utiliser les langues locales pour favoriser l'apprentissage du français

La multiplicité des acteurs et des dispositifs qui cible soit des tranches spécifiques de la population soit les causes particulières de l'illettrisme chez l'individu, complexifie la mise en œuvre des actions. L'intervention au titre de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme **est peu lisible et la perception de son efficacité incertaine**. Depuis le transfert de compétences de la formation professionnelle vers les collectivités, les entretiens font ressortir la nécessité d'une nouvelle et forte coordination de des actions en matière d'illettrisme. **La présence de l'Etat** est unanimement sollicitée dans un cadre de pilotage de l'ensemble des dispositifs, tout en restant néanmoins compatible avec la décentralisation de la formation professionnelle.